

l'honneur du Rév. M. Painchaud.

La bénédiction du nouveau cimetière aura lieu le premier juin, jour de la fête de Mgr Poiré, Supérieur du collège; il y aura à la chapelle Painchaud, une grande messe chantée pour tous les généreux souscripteurs du monument et leurs parents défunts.

— M. l'abbé Collet était ici cette semaine. Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la santé du vénéré directeur du collège de Sainte-Anne est sensiblement améliorée.

*Nos Canadiens au Nord-Ouest.*— Des nouvelles transmises de Winnipeg mandent que les Canadiens Français qui se sont établis, il y a un an, au Lac aux Œufs, à une quinzaine de milles d'Edmonton, prospèrent d'une manière tout à fait remarquable. Un de ces colons qui avait semé 110 minots de grains en a récolté 3,400 minots, et un autre a récolté 1200 minots de pommes de terre d'une semence de 30 minots.

M. l'abbé Morin, qui a fondé cette colonie, dit que 64 familles d'origine canadienne-française groupées dans un rayon de huit milles de Saint-Albert, sont aujourd'hui dans l'aisance.

— Nous extrayons de l'éloquent discours prononcé par l'Hon. T. Chapais au Conseil Législatif, le passage suivant :

“ Je me hâte, messieurs, de terminer la revue des questions mentionnées par le discours du trône. Son Honneur le lieutenant-gouverneur nous a dit : “ Vous serez appelés à légiférer sur diverses matières importantes, entre autres sur les mines, sur l'administration des terres publiques et sur l'industrie laitière. ” L'exploitation de nos richesses minières n'a pas encore pris tout le développement que nous pourrions désirer. Cependant nos mines sont nombreuses et abondantes, et quelques-unes ont commencé à donner de beaux résultats. Nos mines d'or, de phosphate, d'amiante surtout, recèlent dans leur sein des trésors. Une législation sage et basée sur l'expérience peut aider considérablement au progrès de cette fructueuse industrie.”

“ L'administration des terres publiques a donné lieu à bien des discussions, depuis quelques années. Il me semble qu'il serait possible de garantir tous les droits, ceux du colon et ceux du marchand de bois, tout en assurant à l'Etat l'augmentation du revenu de son domaine. Espérons que le gouvernement trouvera le moyen de satisfaire tous les intérêts en cause, y compris celui du trésor public.”

“ L'industrie laitière est une de celles qui ont le plus fait pour l'avancement matériel du peuple de cette province depuis quelque temps. Je me rappelle qu'il y a dix ans, elle n'existait pas dans le district de Québec. Aujourd'hui il n'est pas un de nos comtés qui ne possède plusieurs fabriques de beurre et de fromage en pleine activité. Aussi, que de progrès réalisés depuis cette époque dans notre agriculture. L'industrie laitière a eu pour résultat d'améliorer les terres, d'améliorer les races de bétail, d'épargner une main-d'œuvre considérable dans chaque famille de cultivateur, de répandre tous les ans un joli capital dans nos paroisses. Sans cette industrie, je ne sais pas ce que seraient devenus nos gens durant la série de mauvaises années que nous venons de traverser. Le gouvernement ne saurait trop faire pour en assurer le progrès et le développement.”

Le discours du trône nous apprend aussi que nous aurons à étudier la question du trafic des liqueurs enivrantes. Messieurs, voilà une question vitale. L'abus des boissons alcooliques est une des plaies de ce pays. J'ai entendu des hommes, qui étaient à la fois apôtres et patriotes, jeter des gémissements à la vue de ce fléau qui fait tant de ravages dans toutes les classes de notre société canadienne. Il ruine notre peuple, il détruit le bonheur du foyer domestique, il paralyse les plus belles intelligences, il démoralise les masses et dégrade les individus. Je sais que lorsqu'il s'agit de légiférer sur cette matière un problème complexe se dresse devant nous. Dans la réglementation du trafic des liqueurs enivrantes, il y a l'élément moral et l'élément fiscal, il y a la sauve-garde de la société et les besoins pressants du trésor. On peut concilier, par une législation prudemment mesurée, ces deux intérêts. Mais, messieurs, si l'un des deux doit céder à l'autre, je dis au gouvernement avec toute l'énergie d'une conviction absolue : sacrifiez l'élément fiscal, et que l'élément moral triomphe, car il est d'une nature mille fois plus haute et plus noble. Mieux vaut un trésor appauvri, qu'un peuple avili.”

*La multiplication des journaux du Canada, de 1854 à 1892.*—En 1864, le nombre des journaux dans les provinces qui font aujourd'hui partie de la Confédération, était de 286, savoir : 1 au Manitoba ; 3 dans la Colombie Anglaise ; 1 dans les Territoires du Nord-Ouest ; 162 à Ontario ; 55 dans la province de Québec ; 25 à la Nouvelle Ecosse ; 22 au Nouveau-Brunswick ; 8 à l'île du Prince Edouard.